

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du C.C.A.S. de CHAUCHE**

Nombre de Membres - en exercice : 8 - présents : 5 - votants : 5

L'an deux mil vingt-deux, le **12 Décembre**, à 18 Heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Président.

Date de convocation du C.C.A.S. : 05 Décembre 2022

PRESENTS : MM et Mmes BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle, CORDON-ROBERT Marianne, GUILBAULT Marie-Claire, MERLET Christian.

BOSSY Anne-Marie arrivée au point n°6 à l'ordre du jour.

ABSENTS EXCUSES : GOUDEAU Céline, PUAUD Aurore.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUIBAULT Marie Claire

CCAS

N° 07/2022 - Foyer Soleil - Local Commun

Tarifs des locations au 1/1/2023

Le **Conseil d'Administration**, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs 2023 de la façon suivante :

	2023	
	Commune	Hors Commune
Repas de famille ou groupe	148	171
Repas de famille pour les occupants du Foyer Soleil	88	/
Réunion groupe (avec vaisselle pot amitié)	67	77

(*) Gratuité pour les Associations à but non lucratif, sportives, culturelles, éducative, humanitaires, sociales ou caritatives.

Utilisation de la Salle sans Vaisselle

	2023	
	Commune	Hors Commune
Durée supérieure à ½ journée	110	120

AINSI VOTE, Pour copie conforme,	A Chauché, le 13 Décembre 2022. Le Président : Christian MERLET  La secrétaire de séance : Marie Claire GUILBAULT
-------------------------------------	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.